

AR Prefecture

063-216300566-20231006-2023_45-DE
Reçu le 16/10/2023
Publié le 16/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 6 octobre 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	10
Procurations	
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 6 octobre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FONTENETTE Alexis, FOUGERE Gilles, GUILLY Philippe et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
28/09/2023

Absents ayant donné procuration :

Absent : M. FAURIAT Jonathan

VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

Vu les crédits inscrits au budget communal 2023 ;

**Délibération
N°2023_45**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget communal 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes en section d'investissement dépenses :

Objet :
**Décisions
modificatives n°2 –
Budget communal
2023**

Désignation	Dépenses	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
Investissement		
D-2313 : Construction (en cours)	27 340,00	
D-21578 : Autres matériels techniques		1 740,00
D-2152 : Installations de voirie		25 000,00
D-202 : Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme		600,00
Total investissement	27 340,00	27 340,00
Total Général		0,00

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

AR Prefecture

063-216300566-20231006-2023_45-DE
Reçu le 16/10/2023
Publié le 16/10/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 16/10/2023
et publication le 17/10/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

